



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BRIANCE · COMBADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-deux, le 29 novembre 2022 à dix-neuf heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Jane Limousin sous la Présidence de M. Yves LE GOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Conseil : 22 novembre 2022

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres votants : 23

Etaient présents (18) : BOURLIATAUD Isabelle ; CHANGION Daniel ; COUEGNAS David ; DAUDE Dominique ; DIDIERRE Jean-Gérard ; FOUR Franck ; JEANDILLOU Corinne ; LAFARGE Didier ; LAFARGE Monique ; LAUBARY Dominique ; LAVAUD Henri ; LE GOUFFE Yves ; MATINAUD Gilles ; MONZAUGE Christian ; RAIGNE Philippe ; RIVET Françoise ; SAUTOUR Jean-Claude ; SERRUT Valérie

Pouvoirs (5) : BROUSSE Didier à RAIGNE Philippe ; DE CUYPER Micheline à RIVET Françoise ; DEBLOIS Marie-Noëlle à JEANDILLOU Corinne ; FORESTIER Joël à DAUDE Dominique ; WAMPACH Joe à DIDIERRE Jean-Gérard

Absents excusés (6) : BROUSSE Didier ; DE CUYPER Micheline ; DEBLOIS Marie-Noëlle ; FORESTIER Joël ; LEYGNAC Roland ; WAMPACH Joe

Absents (1) : BLANQUET Géraldine

Secrétaires de séance : DAUDE Dominique et LAFARGE Monique

Délibération n° 2022-94 : Approbation du contrat de développement et transition 2023-2025

Les Contrats de développement et de transition sont articulés avec les fonds européens dont la Région est autorité de gestion, et avec les CPER et CPIER 2021-2027. Centré sur une stratégie territoriale partagée issue du Projet de territoire et des analyses fournies par la Région, le Contrat de Développement et de Transitions passé entre la Région Nouvelle-Aquitaine, le PETR et les trois communautés de communes composant le Pays Monts et Barrages vise à l'accélération de projets de développement répondant à des enjeux de transition et d'attractivité pour la période 2023-2025 (voir projet de contrat joint en annexe). A partir de ces enjeux, une stratégie a été déclinée en orientations stratégiques et en objectifs déclinés en sous axes (voir annexe « note d'enjeux ») :

Accusé de réception en préfecture
09/12/2022
Date de réception préfecture : 09/12/2022

Axe 1 : Redynamiser les centres-bourgs

- 1.1 : Renforcer les investissements de rénovations énergétiques de l'habitat
- 1.2 : Mettre en place de nouvelles offres de mobilité du quotidien, durables et performantes
- 1.3 : Renforcer la centralité des bourgs par la reconquête du bâti existant

Axe 2 : Accompagner le développement de filières économiques locales

- 2.1 : Développer les circuits courts alimentaires pour mettre en relation producteurs et consommateurs
- 2.2 : Structurer une filière d'économie circulaire
- 2.3 : Accompagner le développement des secteurs à potentiel ou en tension du territoire
- 2.4 : Accompagner les initiatives permettant le maintien et le développement du travail sur le territoire
- 2.5 : Lutter contre le chômage de longue durée en s'appuyant sur l'économie sociale et solidaire
- 2.6 : Développer les formations liées aux besoins des acteurs économiques locaux

Axe 3 : Préserver et valoriser les patrimoines

- 3.1 : Valoriser le patrimoine et les savoir-faire locaux
- 3.2 : Structurer et valoriser les atouts du territoire à travers les activités de pleine nature
- 3.3 : Accompagner les potentiels de développement touristique du territoire

Axe 4 : Maintenir, adapter et développer un niveau de services aux habitants

- 4.1 : Moderniser et améliorer l'accessibilité des équipements sportifs, culturels, médicaux...
- 4.2 : Améliorer l'inclusion et les usages du numérique
- 4.3 : Permettre un développement cohérent des politiques sur les énergies renouvelables et de transitions écologiques
- 4.4 : Offrir des solutions de mobilité adaptées aux problématiques du territoire

Le Contrat de développement et de transitions du Pays Monts et Barrages a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et le PETR et les EPCI le composant, en vue notamment de la mise en œuvre du plan d'actions pluriannuel.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à la majorité (1 abstention : Joe WAMPACH) :

- **D'APPROUVER** le contrat de développement et transition 2023-2025 présenté en annexe ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer ce contrat et tout document en lien avec ce dossier.

**Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme à Châteauneuf la Forêt, le 29 novembre 2022**



**Le Président
Yves LE GOUFFE**

Accusé de réception en préfecture
087-248719338-20221129-2022-94-DE
Date de réception préfecture : 09/12/2022